



Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des agents permettant de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la situation économique et financière de PE, l'organisation du travail et aux conditions de travail d'hygiène et de sécurité.

**Présent.es SNU** : H.Charnoubi, C.Gruot, S.Selaries, E.Bberthaud, E.Propper, V.Kerlouégan



**ODJ CSE** : Info Direction, Point SSCT, Informat° expé BRSA (suite), Info politique sociale 2021 (suite), **Information expé détournement de finalité**, actu RH, questions diverses

**Présent.es Direction** : M.Swieten, C.Riffard, S.Mauffré



## CSE, l'🤔 du SNU

**CSE ordi du 26 janvier 2023**



### Problème



Le SNU pointe 5 sites avec une dégringolade des indicateurs Qualités de vie au travail \* et Indice de confiance\*

### BIPE, BIPE.....

BIPE	IQVT*	IDC*
Belfort Europe	-9	-12
Beaune	-9	-13
Cosne	-6	-8
Joigny	-25	-19
Macon	-12	-21

Le SNU demande quelles sont les causes de tels résultats et les actions ou mesures prises par la Direction à court et moyen termes afin d'aider les collectifs de ces agences. La direction n'étant pas en mesure de répondre ce jour, nous présentera les situations au prochain CSE.



**Pour le SNU, il est urgent de garantir une nette amélioration de ces indices et de poser un bon diagnostic afin d'éviter comme on peut le voir actuellement, la mise en place de coachings avec une problématique mal identifiée qui en plus d'être inutiles sont mal perçus par les collectifs concernés. Nous réclamons pour ces collectifs des mesures rapides et surtout efficaces !**

### EXPERIMENTATION BRSA : DES DECISIONS IDEOLOGIQUES ET HORS SOL SANS LIEN AVEC LA REALITE DE TERRAIN

En BFC, deux territoires ont été retenus : Avalon Tonnerre dans l'Yonne et l'Agence Solidarité Côte d'Or de Genlis qui recouvre une partie des bassins d'emploi de Beaune, Dijon Est et Dijon Nord. Globalement, chacun de ces deux territoires compte 2000 bénéficiaires du RSA actuellement dont une moitié environ relève de la recherche d'emploi, les autres relevant de problématiques soit de santé soit sociales.



**Pour le SNU, la volonté de plein emploi ne peut pas tout justifier et notamment la communication politique ciblant des bouscs émissaires.**

**Sans compter que la possible volonté de l'Etat de reprendre la main sur l'insertion sociale et professionnelle des BRSA, semble démontrer l'échec des politiques de décentralisation en matière de solidarité nationale. Le plein emploi, oui ! L'insertion, oui ! Mais pas à n'importe quel prix.**

La suite [ICI](#) <sup>1</sup>

### AGRESSIONS : MOINS DE FICHES MAIS...

La direction se félicite de la diminution des fiches de signalement, 417 aujourd'hui soit 21 de moins qu'en 2021. Seules les DT 25/90 et 71 voient les fiches progressées.



**Bilan purement comptable, le SNU déplore l'absence d'éléments d'explication, d'approche qualitative.**

**N'est-il pas possible de mettre en miroir les fiches avec la charge de travail, le CRI et le plan d'action-trop-perçu, la mise en place des nouvelles règles d'assurance chômage ? Sur le 21 et la diminution du nombre de fiches, a-t-il été procédé à une analyse pour relever des bonnes pratiques transférables ailleurs ? L'augmentation des fiches rapportant des intentions suicidaires de DE, si elles ne sont pas considérées comme agressions par la Direction, sont révélatrices pour le SNU d'un mal-être. Là encore le lien avec les conditions de travail donc d'accueil, les règles d'assurance chômage pourrait être recherché.**



Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les coordonnées de vos élus SNU-BFC sont [ici](#)



## EXPERIMENTATION DETOURNEMENT DE FINALITE : SOURIEZ, VOUS ETES FILMES !

Selon la direction de PE, trop de signalements sont faits à la CNIL par les usagers de PE sur des faits relevant du détournement de finalité.



*Pour rappel, le détournement de finalité est le fait d'utiliser un fichier à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé. Ainsi en est-il par exemple d'un fichier d'affiliés à une mutuelle qui est utilisés par cette même mutuelle pour essayer de refourguer des produits d'assurance vie ou financiers. A Pôle emploi cela pourrait être l'utilisation du fichier DE par un conseiller qui a une activité complémentaire pour leur vendre une prestation ou un produit.*

Pôle emploi risque donc des condamnations par la CNIL et va donc à partir de février déployer un dispositif de détection des situations à risque. A compter de mai les données de traçage seront analysées chaque mois. Les situations à risque identifiées donneront lieu à des entretiens qui pourront déboucher sur des sanctions disciplinaires si la situation le nécessite.



***Le SNU a rappelé que l'instruction 2020-24 du 15 novembre 2020 et ses annexes mélangeaient les cas de détournement de finalité avec des cas de conflit d'intérêt, de non-respect de la déontologie et du secret professionnel et de fraudes ou détournements.***

Par ailleurs, la direction de PE ne doit pas s'exonérer de son obligation en matière de formation. En effet, le code du travail stipule que l'employeur est obligé de donner tous les moyens à ses salariés pour assurer la tenue de leur poste de travail. Or, en matière de formation à la déontologie et à la laïcité, force est de constater que PE réduit la durée des modules ce qui ne permet pas une bonne appropriation par les agents des notions de déontologie, laïcité et détournement de finalité.



***Si le risque pénal est justifié dans le cadre d'un manquement à la loi, PE en tant qu'employeur doit former correctement ses agents pour éviter d'en arriver à ces extrémités.***



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'expérimentation « détournement de finalité » met en lumière (scoop ?) que la Direction peut savoir qui est connecté à l'instant t. Elle est donc en capacité de voir qui par exemple travaille après avoir dépointé.



***Le SNU souhaite que cette possibilité de contrôle serve aux agent.es***

**POUR** faire respecter les accords (OATT, Télétravail) et l'équilibre vie pro/vie perso.

**POUR** stopper les dérives qui font que certain.es dépointent et retravaillent car elles.ils sont « au taquet » d'heures de récup.



***C'est cela aussi la déontologie !***

<sup>1</sup> <https://snubfc.fr/Documents/En%20direct%20du%20CSE/Exp%C3%A9rimentation%20BRSA.pdf>

